

# S.P.A. DU CHABLAIS

## *Société Protectrice des Animaux du Chablais*

Chenil/Fourrière – Rte de la Versoie- Le Genevray - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. : 04 50 70 26 54  
e-mail : [spaduchablais@wanadoo.fr](mailto:spaduchablais@wanadoo.fr) - site internet : [www.spaduchablais.asso.fr](http://www.spaduchablais.asso.fr)

---

### **A l'attention des amis des animaux**

Durant l'année 2018, comme malheureusement chaque année, le nombre d'abandons de chats, chiens et rongeurs en tous genres n'a cessé d'augmenter, les motifs d'abandon ne variant guère d'une année sur l'autre : divorce, allergie, arrivée d'un enfant, changement de logement, de situation professionnelle etc., tout semble sujet à séparation. Tristement nous notons une arrivée croissante de chiens et chats âgés ou malades. Si certaines gens se débarrassent de leurs vieux animaux pour une question de confort, d'autres le font par manque de moyen face aux frais vétérinaires de plus en plus élevés. Fort heureusement, nous parvenons à placer la plupart de ces animaux à l'adoption, en sauvetage les frais vétérinaires éventuels étant pris en charge par la SPA.

**Maladie** : Cette année encore, le refuge a fait face à de nombreux problèmes de santé : dont une épidémie de typhus déclarée depuis le mois de juin, celle-ci a provoqué la mort de nombreux chatons et chats adultes bien que vaccinés. Le typhus particulièrement virulent a touché non seulement les animaux de la SPA mais s'est répandu d'une façon générale aux dires de certains vétérinaires. Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes les familles d'accueil qui ont pris chez elles des chatons, les ont biberonnés jour et nuit, bercés, soignés et parfois même veillés jusqu'à leur dernier souffle.

**Chatons trouvés** : Nous remercions les personnes qui, soucieuses de sauver ces petits êtres d'à peine quelques semaines voir parfois moins, les déposent au refuge, en omettant cependant dans certains cas de vérifier si leur mère ne se trouve pas dans les environs à la recherche de quelque nourriture. Ainsi que nous le disons toujours la meilleure famille d'accueil ne pourra jamais remplacer la véritable mère des chatons non sevrés.

**La stérilisation / castration** : Malgré les multiples campagnes de sensibilisation, nous sommes toujours étonnés par le nombre de personnes refusant ou ne prenant aucunement conscience des conséquences engendrées par la non-stérilisation d'une chatte ou d'une chienne. Nous avons notamment remarqué que de plus en plus de personnes viennent nous voir afin d'adopter nos chatons et chiots en vue de reproductions avec leurs propres animaux. A croire qu'ils oublient que nous sommes un refuge ! Un autre problème concernant les chats, nous rentrons de plus en plus de chats castrés ou stérilisés non- identifiés. **Rappel** : l'identification, **obligatoire depuis plus de 15 ans**, est essentielle en cas de perte.

**Employés** : Elisa l'une de nos agents animaliers est partie en début d'année en congé maternité et a décidé de s'occuper à plein temps de son bébé. Leila, autre agent animalier en congé maternité début juin 2018 a pris un congé parental jusqu'en octobre 2019 ; nous avons embauché un remplaçant, Jean-Charles.


**Enquêtes** : Depuis le début de l'année, Rachel Selvetti a rejoint Jean-Luc Robier en tant qu'enquêtrice en raison du nombre en constante croissance d'enquêtes auxquelles nous devons faire face. Il est à regretter que nos enquêteurs sont de plus en plus confrontés à des personnes agressives lors de leurs interventions. Malheureusement à certains moments critiques, ils ont le triste sentiment de ne pas être suffisamment ou même dans certains cas ne pas être épaulés du tout par les forces de l'ordre.

**Legs** : Le legs de Marcelle Marchand de l'école du chat, au bout de trois ans est en bonne voie de finalité c'est du moins ce que nous a laissé entendre l'étude de notaires à qui l'affaire a été confiée et nous avons deux autres legs en attente à la Confédération de Lyon.

**Factures** : L'année 2017 a été catastrophique, nous avons 100 000 euros de déficit, déficit dû essentiellement au règlement des factures vétérinaires. De ce fait, il nous est devenu impossible de prendre en charge toutes les demandes de stérilisations et castrations de chats sauvages. Nous sommes donc dans l'obligation de demander désormais aux aménagements de chats sauvages, de payer la facture de l'animal concerné et de le remettre par la suite sur site. Nous avons mis en place un formulaire à faire signer en Mairie : c'est un devoir et même une obligation pour les Mairies de s'occuper des populations des chats sauvages sur leur territoire. Malheureusement à ce jour, seule la commune de Lullin a assumé les coûts d'une campagne de stérilisation.

Ce qui nous amène à faire appel une fois encore à votre générosité, aussi petite soit-elle, votre contribution nous aidera à poursuivre notre tâche au sein de la SPA du Chablais. Chaque don est intégralement consacré aux soins et à l'entretien quotidien des protégés du refuge. Seuls les agents animaliers en charge des nettoyages et des soins des animaux sont salariés, les membres du Conseil d'administration qui assurent les permanences ainsi que toutes les personnes aidantes sont **bénévoles** et ne bénéficient donc d'aucune rémunération.

Nous vous remercions d'avance et vous présentons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour 2019.

  
Marinella Emery, Présidente de la SPA du Chablais

Fait à Thonon, le 1<sup>er</sup> décembre 2018